

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 21 JUILLET 2009

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	9

L'an deux mil neuf, le mardi vingt et un juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 15 juillet 2009, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel.

Absents : GIRARD Fabienne, RAYMOND Bernard.

Désignation du secrétaire de séance : LE BRAS André est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 16 juin 2009 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

Périmètre d'étude d'une intercommunalité

Madame le Maire rend compte de la dernière réunion de l'amicale des maires du canton dont l'intercommunalité constituait le sujet principal de réflexion. Dans un premier temps l'amicale a voté, à l'unanimité, le souhait de toutes les communes du canton d'engager ensemble une étude d'une future intercommunalité cantonale. La possibilité de participer à l'étude de la nouvelle communauté de communes de Fontainebleau /Avon est ensuite mise au vote à bulletin secret, et repoussée par 10 voix contre et 8 voix pour. L'amicale constitue alors un comité de suivi de l'étude pour laquelle il lui semble indispensable de faire appel à un bureau spécialisé. Le comité sera composé du bureau de l'amicale des maires (communes de Boissy aux Cailles, Burcy, Buthiers, Le Vaudoué, Larchant, Tousson) complété par les communes de La Chapelle-La-Reine, Nanteau-sur-Essonnes, Noisy-sur-Ecole, et Ury.

L'amicale estime à environ 20 000 € le budget nécessaire pour la rémunération du bureau d'étude et le fonctionnement d'un secrétariat, soit une contribution de 1,40 € par habitant pour les communes du canton.

Le conseil municipal rappelle qu'il souhaite que l'étude ne se fige pas sur le périmètre du canton, et que l'élargissement à d'autres communes, cantons ou départements soit bien précisé comme champ d'investigation, et demande que le comité soit bien attentif à la prise en compte de cette remarque dans le cahier des charges du cabinet d'étude. Le conseil charge Madame le Maire d'être vigilante sur ce point et passe au vote pour entériner les 3 points proposés par l'amicale des maires.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214 -1 et suivants ;

Considérant le Schéma d'orientation de l'intercommunalité en Seine-et-Marne vu en commission départementale de coopération intercommunale le 20 février 2007 ;

Considérant la prochaine obligation pour les communes de s'associer au sein de structures intercommunales ;

Considérant les conclusions des travaux de l'Amicale des Maires du Canton de La Chapelle-La-Reine dans sa séance du 9 juillet 2009 ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité :

- Adopte en tant que périmètre minimum initial d'étude pour l'éventuelle création d'une structure intercommunale le périmètre du Canton de La Chapelle-La-Reine ; et souhaite son élargissement à d'autres communes, cantons ou départements limitrophes.
- Décide de mandater l'Association de l'Amicale des Maires du Canton de La Chapelle-La-Reine pour conduire une étude de faisabilité de cette intercommunalité avec le soutien technique, juridique et financier d'un bureau d'études spécialisé ;

- S'engage à participer financièrement à cette opération, au prorata de sa population, dans la limite d'un budget global estimé à 20 000 € HT.

Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe ou choix d'un prestataire

Madame Helen HEDERSON, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'absence pour raison médicale et vacances de Monsieur Jean LEJARRE, il y a lieu, de trouver une solution de remplacement. Madame le Maire expose que, compte tenu de l'urgence de la décision, des contacts déjà pris pour la création d'un poste occasionnel d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps incomplet et de ceux pris pour l'intervention d'un sous-traitant, il lui semble que la solution de faire appel à un sous-traitant est la solution la plus appropriée. Cette solution offre beaucoup de souplesse et permet en outre de réajuster la demande en fonction des besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de confier la tonte (avec mulching) des espaces verts jusqu'au 15 Octobre à l'entreprise Portheault Bernard de Nanteau sur Essonne pour un coût journalier de 300 € HT y compris l'utilisation de son propre matériel, et de faire réaliser les autres travaux (nettoyage des plates-bandes, des cimetières, des caniveaux, taille des haies, ramassage des feuilles si nécessaire...) pour un tarif horaire de 30 € HT. L'estimation actuelle des besoins est de 5 jours pour la tonte et de 15 heures pour les travaux divers, soit un total de 1 950,00 € HT (2 330,25 € TTC).

- charge Madame le Maire de passer le marché avec l'entreprise Bernard PORTHEAULT.

Les dépenses inhérentes à ces travaux seront imputées à l'article 611 du budget et seront compensées par les remboursements versés à l'article 6459 par l'assurance de la commune en cas d'indisponibilité de l'agent communal.

Travaux : menuiseries de la salle polyvalente

Alain LE PAPE expose que ses recherches concernant la possible obligation d'équiper les portes et fenêtres de la salle polyvalente de vitrages de sécurité ont été pleines de rebondissements sans qu'aucun interlocuteur (PNRGf, SDIS, SOCOTEC (via notre architecte), Saint Gobain...) ne puisse donner une réponse précise. Cette réponse figure pourtant dans le DTU 39, document de référence cité par plusieurs interlocuteurs.

En final il s'avère que pour une salle polyvalente les verres de sécurité (trempé ou feuilleté) sont obligatoires sur les deux faces des portes et sur la face intérieure des fenêtres. Une révision des devis va être demandée pour tenir compte de ce nouvel impératif réglementaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide:

- de réaliser cette année les travaux concernant les portes et de reporter à l'an prochain ceux concernant les fenêtres.
- de retenir le devis de l'entreprise FPV soit : 6 020,07€ HT pour l'issue de secours avec barre anti-panique et 4 765,89 € pour chacune des deux autres portes
- de confier à Madame le Maire, la demande de subvention auprès du PNRGf.

Travaux en cours

Madame le Maire informe le conseil :

- que les travaux électriques concernant la mise en réseau des ordinateurs de la mairie ont été réalisés et que tout fonctionne (entreprises Didier BOUILLAC et ALNAÏR)
- que les travaux de ravalement de la mairie sont prévus pour une réalisation en Août 2009 (entreprise Pascal BAZIN)
- que les travaux de réfection de chaussées interviendront fin Août ou début Septembre 2009 (entreprise LALY)

- que les travaux de marquage sur la chaussée (tranchée drainante de Boisminard, arrêts de bus, rétrécissements visuels aux entrées de village...) seront entrepris en septembre après la réfection des chaussées (entreprise VILL'EQUIP)
- que la subvention demandée au PNR pour l'isolation des combles de la mairie a été accordée pour un montant de 645 €, les travaux seront réalisés par l'entreprise Christophe BAZIN avant l'hiver.

Questions diverses

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil :

- que les compléments demandés par la Région pour notre dossier du contrat rural sont prêts puisque nous avons reçus les avis des différentes administrations concernées, ils seront transmis à nos financeurs dès que la sous préfecture nous retournera les délibérations du 16 juin .
- que la demande d'aide au titre de la DGE pour la remise en état du mur du cimetière n'a pas été retenue dans un premier temps car le Département, faute de moyens, a donné la priorité aux aménagements d'écoles. De son côté le PNRGf a donné son accord pour une aide complémentaire pour cette opération. Le conseil décide d'attendre la fin de l'année et son dernier examen de possibilités de subvention avant d'envisager une autre stratégie.
- que nous attendons toujours une réponse du SIERSON (syndicat d'électrification rurale) pour lancer les travaux de rénovation de l'éclairage public rue de Viltard et rue de Villiers.
- que la société SMAE, chargée de l'étude de l'aménagement de la mare de Boisminard n'a pas donné de réponse avant de fermer pour congés.
- que nous sommes en attente du profil routier de Villetard promis par l'ART afin que le bureau FOCAL puisse conduire l'étude indispensable au montage d'un contrat triennal de voirie envisagé pour résoudre le problème d'écoulement des eaux pluviales dans le hameau.
- que le PNRGf a finalement décidé de conduire l'étude sur l'accessibilité pour toutes les communes du Parc. La réponse interviendra pour décembre 2010, alors que l'échéance devait être décembre 2009.
- que le PNRGf a accepté la demande de la commune pour 50 cuves de récupération d'eaux de pluie (capacité 500 à 700 litres) à distribuer gratuitement aux demandeurs.
- que le PNRGf va proposer, à signature des communes, une chartre visant à réduire puis à supprimer l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux
- que la sortie « jeunes » organisée le 6 Juillet à la Base de Plein Air de Buthiers, a été un succès avec 32 participants de 4 à 19 ans qui ont fait part de leur satisfaction. D'autres activités pour les jeunes seront proposées par la suite.

Pour terminer Madame le Maire liste les permis de construire récemment accordés et ceux en cours d'instruction et en profite pour préciser qu'il nous faudrait activer la commission « urbanisme ».

Monsieur LE BRAS André restitue l'essentiel du dernier conseil d'école :

- effectif prévu pour la rentrée de Septembre : 143 élèves dont 75 élèves de Buthiers, 34 de Nanteau sur Essonne, 27 de Boulancourt et 7 extérieurs.
- Nouvelle directrice : Mme Sandrine PARTISOTTI en remplacement de Mr Luc MARTIN, parti en retraite
- l'aide concernant le plan de numérisation des écoles rurales de 7 992 € est accordée, il est de plus possible d'obtenir 1 000 € d'aide supplémentaire pour les ressources numériques nécessaires.

Il informe que le dernier conseil du SIGEGAS a décidé d'équiper la 6^{ième} classe d'un climatiseur afin de la rafraîchir pendant les périodes chaudes pour un coût de 4 493,37 €TTC à la charge du syndicat, aidé à hauteur de 40% sur le fond école et de 40% en DGE. Un accord postérieur avec la commune de Buthiers permettra d'installer une Ventilation Mécanique Contrôlée, sur laquelle viendra se greffer le climatiseur, sans changer la charge financière du syndicat. Le supplément financier sera supporté par la commune de Buthiers en contre partie de l'irrigation de la salle des archives de la commune.

La fin de la mise en sécurité (cloison et porte coupe feu) de cette classe interviendra fin juillet.

Il précise que la prestation de la Base de Plein Air de Buthiers concernant la restauration passe de 3,70€ à 3,80€. En conséquence et compte tenu du fait que cette ligne budgétaire accuse actuellement un déficit, les tarifs sont modifiés comme suit : Pour un enfant de 3,80€ à 3,95€, pour deux enfants de 3,50€ à 3,65€, pour trois enfants de 3,00€ à 3,10€. Le tarif exceptionnel est maintenu à 4,40€.

Les tarifs mensuels de l'étude sont redéfinis : inchangés, 30€ pour un enfant, 40€ pour deux enfants et le tarif pour trois enfants est réduit de 70 à 60 €.

Par ailleurs, un accord est sur le point d'être acquis pour que les élèves accèdent à la piscine de Malesherbes, ceci se ferait au détriment des séances d'expression corporelle actuellement dispensées à la Base de Plein Air.

Il résume ensuite le contenu de la dernière réunion du comité syndical du Collège de La Chapelle La Reine : le projet de Gymnase évolue vers une construction HQE (haute qualité environnementale), avec la mise en place de capteurs photovoltaïques, d'un chauffe eau solaire et d'une cuve de récupération des eaux pluviales. Cela conduit à modifier le permis de construire et augmente sensiblement le montant global des travaux malgré les aides recherchées.

Monsieur LE PAPE Alain rend compte des derniers contacts concernant la réfection de l'éclairage public qui selon lui, permettent d'y voir plus clair. En effet l'utilisation des LEDS est, de concert, déconseillée au profit des lampes au sodium haute pression. Cependant nous restons en attente de deux propositions émanant de sociétés indépendantes d'un grand groupe.

Il porte à la connaissance du conseil le contenu de diverses réunions : Groupe de travail « SPANC » du PNR- le programme de réhabilitation commence à RUMONT et AMPONVILLE et le groupe accepte l'intégration d'une nouvelle commune, celle de BOUTIGNY ;

NATURA 2000- Le DOCOB (document d'objectif) est maintenant en cours d'élaboration.

Il signale qu'un feu a été allumé, le week-end dernier, dans le terrain communal des « sablières », au milieu des aiguilles de pins et souhaite que si une personne est témoin d'un tel fait, elle le signale rapidement pour faire intervenir la gendarmerie.

Madame TESSIER Marie Jeanne précise que l'initiative d'un pique nique collectif le 14 juillet a été largement appréciée par les participants.

Monsieur DELAGER Emmanuel regrette l'attentisme des structures en charge des milieux aquatiques pour les trois départements concernés par la suspicion de pollution de l'Essonne.

Madame le Maire explique que les arrêtés ont été pris sur la base d'une possible pollution, que des prélèvements ont été réalisés, sans que l'on ait encore les résultats d'analyse. Le SIARCE a été tenu informé dès le début du problème, il soutient l'action des maires auprès des Sous-préfectures, et s'étonne également de l'absence de réponse concernant les analyses, ce qui l'a conduit à relancer les sous-préfectures. La commune de son côté a relancé la Brigade de Gendarmerie de La Chapelle-La-Reine, sans réponse jusqu'à ce jour, beaucoup de monde étant actuellement en congés.

Madame BOUTEILLE Michèle restitue le contenu de l'Assemblée Générale de l'ACAD et précise que la déchetterie de Malesherbes accepte maintenant les D3E (déchets électriques et électroniques, tel que ordinateurs et téléviseurs).

Monsieur DESBROSSE Paul informe que la problématique des terrains d'accueil pour les gens du voyage reste une préoccupation du SMEP

La séance est levée à 23 h 20 – Date de la prochaine séance : mercredi 16 septembre 2009

Helen HENDERSON
Le Maire

Les CONSEILLERS

André LE BRAS
Le Secrétaire